

CONDITIONS GÉNÉRALES PLAINES D'OCARINA MOUSCRON

A. Procédure d'inscription et conditions générales

Le 22 mai dernier, le gouvernement autorisait les plaines, stages et séjours pour les enfants cet été. Nous avons reçu les différentes directives concernant l'organisation de nos activités (plaines et séjours) et avons dû réadapter notre offre en tenant compte des mesures de santé et de sécurité qui doivent être mises en place. En effet, seules des « bulles » de 50 personnes sont autorisées et permettront de garantir au mieux le respect de ces mesures. Ces bulles seront composées des participants et des animateurs nécessaires pour assurer l'encadrement.

Dans ce contexte, nous avons procédé à une adaptation de l'organisation des plaines d'Ocarina.

Ouverture des inscriptions : le jeudi 11 juin à 9h00.

- ☞ Pour laisser la possibilité à un maximum d'enfants de fréquenter une plaine de jeux, **vous ne pouvez inscrire votre enfant qu'à une seule semaine**. Nous vous donnons la possibilité de mettre votre 1er choix, 2e choix et 3e choix.
- ☞ Compte tenu de l'organisation en « bulle de 50 personnes », nous ne pourrions accueillir que 40 enfants par plaine (avec les 10 animateurs volontaires qui assureront l'encadrement).
- ☞ Une fois votre inscription reçue, nous vous contacterons par mail dans les 7 jours ouvrables pour vous confirmer ou non votre inscription.
 - Les membres de la Mutualité chrétienne non en ordre d'assurance obligatoire et/ou non en règle de cotisation à l'assurance complémentaire se verront appliquer le tarif non-membre.
 - Le paiement doit être effectué et la fiche santé dûment complétée doit être renvoyée par courrier (Ocarina Mouscron, Rue Saint Joseph 8 à 7700 Mouscron) dans les 5 jours ouvrables à partir de la réception du courrier de confirmation et dans tous les cas avant l'entrée en plaine.
 - Tout désistement (sauf certificat médical) entraînera des frais administratifs (5€ par enfant et par semaine). Si le désistement intervient moins de 7 jours avant l'entrée en plaine, la totalité du coût vous sera réclamée.
 - En cas d'absence à la semaine de plaine (sauf certificat médical), la totalité des frais de participation reste due et aucune forme de remboursement n'est possible.
 - Tout certificat médical doit être remis au bureau d'Ocarina **au plus tard le vendredi 6 septembre**. L'ensemble des remboursements se fera sur le compte bancaire au plus tard pour la fin septembre.
 - Toute demande d'attestation de participation doit être faite au bureau d'Ocarina Mouscron.
 - Une attestation fiscale liée à la participation de votre enfant sera envoyée directement chez vous durant le mois de mai de l'année suivante.
- ☞ Nos bureaux tout comme ceux de la MC sont toujours fermés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, nous vous demandons de ne pas vous déplacer pour des renseignements ou inscriptions. Si vous avez besoin d'informations, nous vous invitons à contacter notre secrétariat par téléphone (056/39.15.22) ou par mail (mouscron@ocarina.be).



☞ Aucune inscription papier, par téléphone ou par mail n'est acceptée. **Seule l'inscription via notre site internet www.ocarina.be/nos-vacances est prise en considération.**

B. Informations générales sur nos plaines de jeux

En raison du contexte particulier lié au Coronavirus, nous vous invitons à lire attentivement les différentes mesures mises en place pour nos plaines de jeux. Une déclaration sur l'honneur est également à rendre le premier jour de la plaine. Nous les avons regroupées dans un [MémOcarina vacances](#), qui se trouve sur notre site internet.

Garderie (gratuite) et accueil des enfants : de 7h30 à 9h

Horaire : de 9h à 16h30

Nous insistons pour que chacun respecte l'horaire. Les animateurs se réservent le droit de refuser les enfants qui arrivent durant les activités. Aucun départ anticipé ne pourra être autorisé.

Départ des enfants : entre 16h30 et 17h

Prix : 55 €/semaine de 5 jours (44 € pour la semaine du 21/07).

Prix membre MC en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire : 30 €/semaine de 5 jours (24 € pour la semaine du 21/07).

Prix membre MC bénéficiant de l'intervention majorée en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire : 15 €/semaine de 5 jours (12 € pour la semaine du 21/07)

L'enfant s'inscrit pour la semaine et pour des journées complètes. Si l'enfant n'est pas présent, la somme reste due (sauf certificat médical).

Repas : Repas chaud (potage, plat, dessert) et goûter compris.

Assurance : Notre assurance prend en charge (avec un montant forfaitaire) les frais médicaux et autres dus à un accident survenu durant les activités de la plaine. Ces frais sont couverts pendant et après la plaine. Notre assurance couvre également les accidents ou dégâts que votre enfant occasionnerait à des tiers pendant la plaine (ex : vitre de la maison voisine cassée avec un ballon,...).

Attention : l'assurance ne couvre ni les pertes, ni les vols, ni les casses d'objets personnels !

Traitement des données: Dans le cadre de nos activités, nous récoltons et traitons des données à caractère personnel. Nous nous efforçons de respecter votre vie privée conformément à la législation en vigueur. Retrouvez notre politique de confidentialité complète sur notre site web : www.ocarina.be/vie-privee/

Photos : Nous nous réservons le droit d'utiliser les éventuelles photos effectuées dans le cadre de nos activités pour illustrer nos publications ainsi que notre site internet. Dans le cas où vous ne désirez pas que ces photos soient utilisées, veuillez prendre contact avec Ocarina avant sa participation.

